

Monsieur le Député,

Depuis une bonne dizaine d'années, l'informatique s'est imposée dans les lycées et collèges comme un outil incontournable offrant de nouvelles façons d'enseigner.

Initialement, des professeurs volontaires devaient s'occuper de la gestion de cet outil, moyennant décharges ou heures supplémentaires, sans formation appropriée, en plus de leur travail pédagogique : des moyens humains qui se sont rapidement révélés insatisfaisants pour faire face au développement de réseaux informatiques de plus en plus importants, nécessitant une maintenance accrue, et des compétences professionnelles.

Une image bien peu reluisante de la gestion de l'informatique dans les établissements s'est alors peu à peu imposée aux familles.

Pour palier le problème, l'Éducation Nationale emploie donc des Assistants d'Éducation Spécialisés. L'objectif est de garantir une meilleure utilisation de l'informatique dans les établissements, afin que chaque enseignant et chaque élève puisse s'appuyer sur les compétences et le savoir-faire de personnes motivées et disponibles.

Le travail des Assistants d'Éducation consiste d'une part à aider ou conseiller les professeurs et les élèves, et d'autre part, à faire évoluer le parc informatique, à dépanner les machines, à programmer les systèmes, à administrer les réseaux, à gérer les stocks, à concevoir des sites web, etc... Pour venir à bien de cette tâche qui demande des compétences toujours plus variées, nous sommes en constante auto-formation, afin de garantir un service de qualité, au plus près de l'innovation technologique.

Le problème de ce système, mis en place par l'Éducation Nationale, c'est la **précarité** de nos emplois : contrat d'un an, renouvelable - ou pas - six fois au maximum, pour un salaire minimal, à temps complet ou à temps partiel, sans aucune évolution de carrière possible.

Pourtant, pour une bonne part, ce sont bien des emplois précaires qui ont permis à l'informatique de s'implanter dans les établissements pendant les dix dernières années. C'est donc bien notre savoir-faire et notre motivation qui ont contribué au succès de cette évolution technologique.

**Le fond du problème est simple** : les Conseils Généraux fournissent le matériel pour les collèges, les Conseils Régionaux pour les lycées, mais, sous prétexte qu'il s'agit de pédagogie, et donc exclusivement du ressort de l'Éducation Nationale, la loi de décentralisation n'a pas prévu le **transfert des Assistants d'Éducation « TICE » aux collectivités territoriales**.

Sans notre présence devenue indispensable au fil des ans, seul le recours à des prestations privées, plus coûteuses, permet d'assurer la maintenance de systèmes qui se complexifient d'année en année, et aboutissent déjà à une hétérogénéité des solutions déployées d'un établissement à l'autre.

Nous demandons que les postes précaires soient transformés en postes titulaires, que ce soit **au service de l'État ou des collectivités territoriales**. Pour ce faire, nous nous mobilisons autour des familles, collègues de travail, organisations syndicales, personnalités diverses et élus politiques pour soutenir notre mouvement.

Vous trouverez ci-joint une pétition qui rencontre un certain succès dans sa version papier et sa version numérique (que vous trouverez à l'adresse <http://mobilisation-ae.fr>).

Pour nous, il est important que le plus grand nombre connaisse cette mobilisation et obtienne des soutiens de poids comme le vôtre.

**Moi-même et les Assistants d'Éducation engagés dans cette démarche** vous remercions par avance de l'attention que vous et vos colistiers porteront à cette information et à cette mobilisation. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, député de la Manche, **l'expression de ma considération la plus distinguée**.